



## Conseil Municipal Séance du 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre, à 18 h 00, les membres du Conseil Municipal, élus le 15 mars 2020 légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇOIS, Maire.

**PRESENTS :** Monsieur Michel FRANÇOIS, Monsieur Pierre BRÉMOND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Alain GALLOU-REMAUDIÈRE, Madame Stéphanie STEINMETZ, Madame Christine BODINEAU, Madame Laëtitia BOURSIER, Madame Nathalie DUCOURTIOUX, Madame Françoise DEBIN, Madame Marie-Jo DELECROIX, Madame Sandra FUTO, Monsieur David GAUTIER, Monsieur Jean-François GERMON, Monsieur Jérôme GUILLON, Monsieur Thierry PAILLAT, Madame Christine ROYER, Monsieur Ludovic SAINCOURT, Madame Maryline SOLEILHAC, Monsieur Thierry TRIGO.

**Excusés :** Monsieur Jean-Claude RICHARD donne pouvoir à Monsieur Pierre BRÉMOND, Monsieur Corentin SOLEILHAC donne pouvoir à Madame Maryline SOLEILHAC, jusqu'à leur arrivée

**Absente :** Madame Cléopâtre BIZOT-HURÉ,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alain GALLOU-REMAUDIÈRE

### §1- Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2024 est adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

### § 2 – Délibération

#### 18.25 : Arrivée de Madame Stéphanie STEINMETZ

#### D1 – Anticipation de l'ouverture des crédits pour le budget principal 2025

La Commune a lancé un certain nombre de programmes d'investissement fin 2024 dont découlent des engagements contractuels et financiers début 2025.

Pour autant, les engagements financiers pris début 2025 ne peuvent pas être honorés d'un point de vue comptable tant que les crédits d'investissement n'ont pas été ouverts dans le cadre du budget primitif 2025.

Aussi, sans préjuger des montants qui seront votés au budget primitif 2025, et afin de permettre aux services de travailler sur la section d'investissement avant l'adoption du BP 2025, il vous est proposé :

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- d'ouvrir 25 % des crédits du budget primitif de l'exercice 2024 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2025, selon la répartition par chapitre (niveau de vote du budget) comme suit :

	Intitulé	Total budget 2024	Ouverture BP 2025 (25% crédit BP 2024)
OPERATION 110	ENVIRONNEMENT	163 127.00	40 781.75
OPERATION 120	BIBLIOTHEQUE	5 000.00	1 250.00
OPERATION 130	MAIRIE	4 440.00	1 110.00
OPERATION 140	ECOLES	26 970.00	6 742.50
OPERATION 150	SALLE POLYVALENTE	6 000.00	1 500.00
OPERATION 160	AUTRES BATIMENTS	20 790.00	5 197.50
OPERATION 210	ATELIER TECHNIQUE	6 700.00	1 675.00
OPERATION 320	RESTAURANT SCOLAIRE	26 000.00	6 500.00
OPERATION 350	POLE ASSOCIATIF ET CULTUREL	12 118.00	3 029.50
OPERATION 360	AMENAGEMENT COMPLEXE SPORTIF	782 144.00	195 536.00
OPERATION 380	MAM	33 000.00	8 250.00
<b>TOTAL</b>		<b>1 086 289.00</b>	<b>271 572.25</b>

Le Maire est aussi en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Après délibération, le conseil valide cette ouverture anticipée de crédits

**Adopté à l'unanimité**

## **D2- Convention de mise à disposition du logement 83 rue de l'Eglise**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la difficulté rencontrée par Mme & M HUSIENOVA pour accéder à une offre de logement dans le parc locatif. Il propose, à titre exceptionnel, de mettre à disposition le logement d'urgence du 83 rue de l'Église pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025.

Participation aux charges : 100€ par mois

Après délibération, le conseil autorise la mise en place d'une convention, une participation de 100€ mensuelle et autorise M le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

### **D3- Participation complémentaire Dispositif TZCLD**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune de Dissay avait voté une participation financière d'un montant 5 500€, au premier semestre 2024, pour le dispositif TZCLD dans l'attente du retour de participation des différents financeurs pour le poste d'animatrice du dispositif.

Il convient de prévoir une participation financière complémentaire pour la commune d'un montant de 4 500 € au titre de l'exercice 2024.

Après délibération, le conseil décide d'accorder cette participation complémentaire pour l'exercice 2024.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, un diaporama retraçant l'ensemble des étapes du dispositif depuis la décision de participer à cette expérimentation, jusqu'à la création de l'entreprise à but d'emploi OXALYS.

### **20.05 : Arrivée de Monsieur Jean-Claude RICHARD**

#### **D4 – Décision modificative**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les amortissements prorata temporis des biens acquis en 2024,

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de prendre les décisions modificatives ci-dessous :

#### **Amortissements – Opérations d'ordre**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.) -	Montant
6811-042	+ 1 600.00	7067	+1 600.00
2111-110	+ 1 600.00	28152-40	+1 600.00

Après délibération, le conseil autorise cette décision modificative

Adopté à l'unanimité

### **§ 3 – Questions diverses**

#### **20.35 : Arrivée de Monsieur Corentin SOLEILHAC**

##### **- Cimetière**

Monsieur le Maire fait un point sur la procédure de reprise des concessions dans le cimetière communal.

Début du dispositif : 23/08/2021

176 concessions ont été constatées en état d'abandon.

Au terme de la procédure :

4 concessions ont été remises en état

8 concessions sont en attente de remise en état

9 concessions sont à reprendre les familles ayant donné leur accord

2 concessions ne seront pas reprises : Opposition de la famille

Pas de réponse pour 153 concessions

- **Présence de Tritium dans l'eau**

Monsieur le Maire fait un point sur les informations relatives par l'article diffusé dans la Nouvelle République et la réponse formulée par Eaux de Vienne.

Contrairement à ce que pourrait laisser supposer l'article, il n'y a pas lieu de s'alarmer puisqu'entre 2016 et 2023, la présence de tritium n'a été détectée qu'une seule fois, en mars 2021, sur le territoire de Dissay et pour une teneur très faible (10bq/l alors que le « standard » national est de 100bq/l).

- **Rapport d'activités du CDR**

Monsieur le Maire présente un bilan des activités du CDR sur le territoire de la commune entre le 15/10/2023 et le 15/10/2024

- **Carte de Vœux**

La maquette de la carte de vœux 2025 est présentée aux membres du conseil

- **Dispositif « Dynamique jeu »**

Ce dispositif mis en place sur la communauté urbaine permettra de créer la carte de vœux 2026. Chaque commune devra donner un site emblématique présent sur son territoire.

Monsieur le Maire donne lecture des questions diverses déposées par Monsieur Jean-Claude RICHARD /

- Repose d'une plaque « Place des Daumonts » Monsieur le Maire fait remarquer que cette place n'a jamais fait l'objet d'une dénomination officielle en conseil municipal. La commission devra se saisir de cette demande

- Tableau électrique et dépose du lampadaire. Monsieur le Maire donne lecture des nombreux mails échangés sur le sujet avec le service éclairage public de la communauté urbaine et regrette que la solution ne soit pas encore en place. Une nouvelle relance va être faite.

La séance est levée à 21.15